

AVIS CESEC N°2019-16¹

Relatif au

Règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 13 mars par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire* ;

Après avoir entendu, Madame Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes ;

Sur rapport de Madame Pat'Obine pour la commission « éducation, formation, jeunesse » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 mars à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Il est envisagé, pour 2020, une contractualisation avec les territoires détenteurs d'un contrat éducatif local par la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle. Ce document aura vocation de fixer les objectifs en lien avec les orientations politiques de la Collectivité de Corse, et également de soutenir et développer la politique éducative, notamment dans le milieu rural, en mettant à disposition son service Infurmazione Ghjuventù et son appui technique et financier pour la mise en oeuvre d'actions sur le territoire. Ce règlement se veut transitoire, afin de prendre en compte dès 2020, les préconisations apportées par le diagnostic du *Pattu pè a Ghjuventù*. Pour la première fois un cadre juridique sécurisé sera posé pour 2019, préfigurant un règlement pérenne mettant en oeuvre la politique jeunesse de la collectivité de Corse.

¹ Adopté à l'unanimité.

Le service *Infurmazione Ghjuventù* décline un outil au service des acteurs de la jeunesse en trois dispositifs d'aides :

1. Aide au milieu associatif se déclinant en : Trois appels à projet « Demu una manu » - chantiers de jeunes bénévoles et en une aide aux actions et projets des associations œuvrant pour la jeunesse.
2. Aide à l'initiative jeunesse : avec Ghjovani in mossa : primu passu et Ghjovani in mossa : scumessu d'avene, avec Prima Strada : dispositif nouveau d'aide à la mobilité, et, comme *Incubateur d'idées*, le nouveau dispositif visant à favoriser l'émergence de projets et lever les freins éventuels dus à la complexité administrative du dépôt de demandes de financements, par la création d'un lien internet pour déposer des projets.
3. Les Contrats Éducatifs Locaux : dispositif partenarial piloté par la DRJSCS, pour lequel la Collectivité de Corse est le principal financeur.

Parmi l'ensemble des dispositifs sus visés, deux nouvelles aides qui sont venues enrichir celles existantes dans l'objectif de répondre aux besoins prégnants identifiés lors de l'enquête sur les besoins des jeunes : *l'incubateur d'idées* et le *dispositif Prima Strada*. Le rapport présenté propose d'adopter le règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse et à autoriser le Conseil Exécutif de Corse à le mettre en œuvre.

Le CESEC propose la création d'un outil numérique permettant pour la jeunesse une mise en relation avec l'Université. Cela offrirait de nouvelles pistes avec un choix plus élaboré de stages.

Les membres du CESEC ont bien noté qu'en 2019, les aides aux CEL sont inchangées et pour 2020, il serait nécessaire d'émettre une proposition plus adaptée pour lutter contre la précarité qui touche de nombreux jeunes.

Les stages en entreprise mériteraient d'être développés avec en amont l'organisation de *journées découvertes* incluant une valorisation de l'artisanat.

La principale voie d'entrée proposée reste axée sur l'apprentissage, il semblerait utile de pouvoir élargir l'offre, de tenir compte des relations qu'il serait souhaitable d'établir et de renforcer le partenariat avec les entreprises.

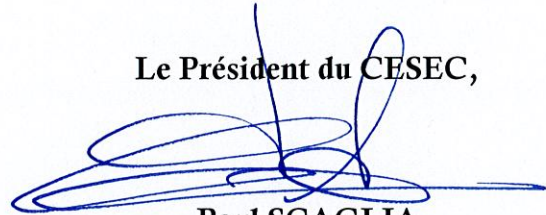
Il est suggéré par les conseillers - pour faire face à la problématique des addictions et principalement celle concernant les stupéfiants - de pouvoir s'inspirer du modèle efficace appliqué en Islande. Celui-ci a comme priorité de privilégier les liens sociaux en développant les pratiques culturelles.

Le CESEC émet un avis favorable et souhaite qu'un renforcement des liens, s'établisse entre la jeunesse, les parents et les enseignants.

Les membres du CESEC souhaitent qu'il y ait plus de transversalités dans les services administratifs en charge du traitement des dossiers.

Le CESEC préconise la possibilité de créer un « *guichet unique pour la jeunesse* » qui représenterait plus fortement des actions engagées.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Paul SCAGLIA